

**ARRETE DAJI/2015/SIGNATURE/N°80**  
**Portant délégation de signature du**  
**Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Monsieur Mario CORREIA**  
**Directeur de l'Institut Régional du Travail (IRT)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu le code de l'Éducation,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND-à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de M. CORREIA, Directeur de l'Institut Régional du Travail (IRT), en date du 27/10/2010,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation du Président de l'Université est donnée à Monsieur CORREIA, Directeur de l'IRT, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université pour les affaires concernant l'Institut, les actes suivants.

**Chapitre I**  
**Gestion des personnels**

**Article 2**

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) l'organisation du service des vacances,
- b) les demandes de congés des personnels,
- c) les procès-verbaux d'installation des personnels,
- d) les fiches d'activités LOLF,
- e) les autorisations d'utiliser un véhicule personnel ou un des véhicules affectés à la composante.

**Chapitre II**  
**Gestion des moyens**

**Article 3**

La délégation de signature en matière de gestion des moyens portent sur les actes suivants :

- a) gestion des emplois enseignants-chercheurs et BIATSS
  - implantation des emplois affectés à l'Institut (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).
  - L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par le Directeur au Président.
- b) gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- répartition des locaux entre les différents services et unités de recherche de l'Institut.
- conventions types de mise à disposition des locaux

### Chapitre III Etudes et Vie Universitaire

#### Article 4

La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les actes suivants :

- a) Organisation des enseignements :
  - élaboration des emplois du temps conformément aux dossiers d'habilitation
- b) Scolarité :
  - tout acte relatif à la scolarité comportant ou impliquant une autorisation, une appréciation, une réorientation ou une dérogation
  - tous les actes pédagogiques relatifs à une évaluation
  - dispense de diplôme en vue d'inscription administrative
  - Validation des Etudes Supérieures (VES)
  - conventions individuelles de stage

### Chapitre IV Relations Internationales

#### Article 5

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- convention de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne.
- contrat d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen

### Chapitre V Dispositions générales

#### Article 6

L'arrêté DAG/2012/JPB/N°29(Déleg) en date du 3 janvier 2012 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université à Monsieur Mario CORREIA est abrogé.

#### Article 7

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'IRT en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

#### Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

#### Article 9

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le... 11/02/2015

Le déléguataire

Mario CORREIA  
Directeur de l'Institut Régional du Travail  
(IRT)

*Mario Correia*

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> février 2015

Le délégué

Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

